

Compte rendu C.A.P. Locales Cat. B et C du 03/09/08

A l'ordre du jour :
 1- recours de notation
 2- Questions diverses

Siégeaient pour la CGT: - en catégorie B : D. GENESTE/M. RABILLARD/B. VIGNES
 - en catégorie C : L. PICCININ / D. MORISSET

En préambule, le Président a présenté, lors de chaque CAPL, un bilan départemental de la campagne de notation 2009 :

CATEGORIE B :

- **65.8% des B** ont été bonifiés (+0.02 ou +0.06).
- **66 mois distribués** entre 63 agents consommateurs (pour 93 contrôleurs à noter) : +0.06=>14 / +0.02=>24 / +0.01=>17 / 0.00 =>7 / -0.01 =>0 / -0.02 =>0 / -0.06 =>1
- **3 recours de notation** 2009 qui font l'objet de cette CAP.
- **5 mois mis en réserve** pour les éventuels recours.

CATEGORIE C :

- **53.2% des C** ont été bonifiés.
- **89 mois distribués** entre 94 agents consommateurs (pour 107 agents à noter) : +0.06=>20 / +0.02=>29 / +0.01=>32 / 0.00 =>13 / -0.01 =>0 / -0.02 =>0 / -0.06 =>0
- **3 recours de notation** 2009 à l'étude de cette CAP.
- **5 mois mis en réserve** pour les éventuels recours.

1. Recours de notation :

La CGT s'oppose à ce système de notation qu'elle juge inique, inadapté et faisant appel à trop de subjectivité.

De plus, aujourd'hui, **la note, c'était aussi une question de pouvoir d'achat de nos traitements et de nos pensions...**
 Or, pour les agents, depuis la dernière réforme, + 0.01 ou 0.00 n'est en aucun cas une promesse pour l'année suivante et n'assure aucune garantie pour l'avancement puisque les collègues mieux notés vous passent devant ! En effet, les élus CGT vous rappellent que *l'addition des évolutions de notes des trois dernières années est devenue la règle prépondérante (au détriment de l'ancienneté) sur laquelle va se faire le choix pour les tableaux d'avancement et les listes d'aptitudes !*

Bref, du coup, pour de nombreux collègues, ce système de notation est désormais un véritable verrou, frustrant et illisible, synonyme de blocage, voire d'arrêt du déroulement de carrière, qu'ils étaient en droit d'attendre !

Ces CAP avaient donc à examiner les recours en révision de notes pour 6 agents (3 B et 3 C).

CATEGORIE B :

- 2 recours concernaient une demande de bonification à +0.06. Le dernier, souhaitait une modification de son tableau synoptique et de son appréciation générale.

CATEGORIE C :

- 1 recours demandait le relèvement de sa note à + 0.06, les 2 autres recours à + 0.02.

Quelques éléments des débats :

- Les élus CGT sont intervenus sur tous les dossiers pour défendre les arguments présentés par les personnels.
- Comme à quasiment chaque fois, ces recours sont motivés par une incohérence entre les appréciations littérales, le tableau synoptique et la note définitive. En cause, les quotas alloués aux postes comptables, qui ne permettent pas de récompenser tous ceux qui se sont investis et auxquels on promet chaque année, une hypothétique évolution.

- La direction s'est félicité que 85.9% des agents soient au-dessus de la note de référence.

Cette belle auto satisfaction ne résiste pas longtemps à une autre réalité : pour être dans la bonne moyenne, il faut qu'un agent est eu, sur 3 ans (durée moyenne entre 2 échelons), une bonification équivalente à 2.7 mois (0.9 par an).

Là déjà, les chiffres sont tout autre quand à un résultat d'ensemble final.

ET VOUS ! FAITES VOUS PARTI DES AGENTS BIEN NOTES OU LESES ?

	2006	2007	2008	Avancement	Résultat
AGENT A	0.00	0.01	0.06	3 mois	Agent correctement noté
AGENT B	0.02	0.00	0.02	1 mois	Agent mal noté

ALORS VOUS RESSEMBLEZ A QUEL AGENT ?

- Nous avons également eu 1 dossier plus délicat où des critères très subjectifs interviennent dans l'entretien d'évaluation et se traduisent par des déplacements « judicieux » de croix dans le tableau synoptique, transpirent dans les appréciations et trouvent leur traduction dans la note finale.

La CGT a dénoncé ce genre de dérive particulièrement inadmissible !

Au final :

CATEGORIE B :

- 1 dossier obtient le +0.06 demandé.

- Rien pour un autre.

- Enfin, le dernier dossier voit l'appréciation finale modifiée par le président après un long débat mais n'obtient pas la revalorisation de note voulue. Quand au tableau synoptique, il ne peut faire l'objet d'un recours.

*Les élus CGT ont voté **POUR** les propositions de l'administration lorsque les souhaits des agents sont satisfaits et **CONTRE** dans le cas contraire. Ils se sont **abstenus** sur le dossier qui n'obtient que partiellement satisfaction.*

CATEGORIE C :

- Les 3 dossiers obtiennent satisfaction avec 1 bonification à +0.06 et 2 à +0.02.

*La CGT et l'ensemble des organisations syndicales ont voté **POUR** ces revalorisations.*

Quelques infos ...

- Consulter le procès-verbal de CAP, c'est possible !

Nous vous rappelons que chaque agent peut demander à consulter la partie du PV de CAP qui le concerne, par écrit auprès du président de la CAP Locale.

- Donnez un prolongement à votre recours local !

Pour la CGT, il est clair que le nombre de recours ne reflète pas les sentiments d'insatisfaction et d'injustice qu'expriment les collègues sur l'évaluation / notation. Certains préfèrent les réprimer par crainte de retombées (certains collègues de trésoreries nous ont fait part du malaise que pouvait engendrer cette démarche) ou parce qu'ils sont convaincus du caractère vain de la démarche. **C'est pourtant loin d'être le cas si l'on va au bout de la procédure !**

A ce titre, nous vous rappelons que tout agent ayant formulé un recours en notation a 2 mois, à compter de la notification de la CAP locale, pour faire appel de la décision. Il suffit alors de reformuler son recours en l'adressant au Président de la CAP Centrale (en précisant le numéro de la CAP Centrale compétente).

Vos élus CGT Trésor en CAP locale (et 1 élu national en CAP centrale) sont là pour plus d'informations et également pour vous aider dans vos démarches.

2. Questions diverses:

INFOS :

- La Taxe d'urbanisme va être transférée au 01/07/2010 à la trésorerie d'Agen Municipal.

- Le Pôle de recouvrement contentieux entrera en fonction le 01/04/2010. Il se composera de 4 agents dont 2 de l'ex DGI et 2 de l'ex DGCP. Il sera dirigé par 1 cadre A (RP indice 4)

- La direction générale aurait validé le projet de fermeture au 31/12/09 de 3 postes comptables du département.